

Arrivée du sénateur, Monsieur Jean-Pierre Sueur à qui le président de séance donne la parole.

Jean-Pierre SUEUR : « Monsieur le président national, Messieurs et Mesdames les membres du bureau national, Monsieur Laveau, président départemental du syndicat des taxis du Loiret, Mesdames et Messieurs, en ma qualité de sénateur du Loiret je suis très heureux de votre venue dans ce département, et j'espère que vous y passez un excellent séjour. Elu dans ce département depuis 28 ans, j'ai été maire, député, ministre et maintenant sénateur.

Je voudrais vous dire combien nous sommes attachés à votre profession. Je suis un grand utilisateur de taxis dans l'exercice de mon mandat, et je me rends compte que les services que vous offrez sont extrêmement précieux et utiles.

Je dois vous dire que, comme vous, je suis réservé au sujet du nouveau statut de l'auto-entrepreneur, parce qu'il ne faudrait pas qu'il y ait en France un système à deux vitesses, un où ceux qui sont régulièrement inscrits paient des charges importantes, et un autre où ceux qui ne le sont pas en soient partiellement exonérés.

Il y a là l'organisation par l'État d'une distorsion de concurrence, ce qui m'a amené à écrire la semaine dernière à Monsieur le Premier Ministre, pour lui dire de prendre des mesures très rapides pour éviter que les artisans soient l'objet dans cette affaire d'une concurrence déloyale. Cela touche votre profession, mais aussi les professions du bâtiment et beaucoup d'autres.

L'idée est peut-être louable, mais si cela se traduit par la légalisation du travail au noir ou de quelque chose de ressemblant,

ce sera dommageable pour les entreprises et il faut être extrêmement vigilant.

Cela dit, j'ai vu vos motions et en particulier celle concernant les Caisses Primaires d'Assurances Maladie. Je pense comme vous qu'il est extrêmement important que l'on applique les textes et que les instructions données en haut lieu descendent dans les départements.

Celle qui concerne le transport des colis a également attiré mon attention. Vous avez à ce sujet entièrement raison et j'espère que vous aurez gain de cause. Comme je vous l'ai déjà dit, il faut que vous puissiez effectuer des services de proximité et le transport de petits colis en est un.

En ce qui me concerne, je vais intervenir auprès de votre ministère de tutelle, car il ne s'agit pas à mes yeux de corporatisme, mais de justes revendications.

Je vais conclure en vous disant que je discute souvent de différents problèmes ou des sujets qui font l'actualité avec le chauffeur lorsque je suis dans un taxi, et que je trouve ces échanges particulièrement enrichissants.

Je souhaite que la fédération française des taxis de province puisse faire aboutir vos justes revendications, et je vous remercie de tout cœur d'avoir choisi le Loiret pour votre congrès. »

Monsieur le sénateur Jean-Pierre SUEUR quitte ensuite l'assemblée sous les applaudissements.